

RESINOIDE TOLU

Date de révision : 07-03-2023
Version : 4.0/CLP/FR

Date d'impression : 01-05-2024
Page : 1 / 6

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : RESINOIDE TOLU
Nom de la substance : TOLU RESINOID
Numéro CAS : 9000-64-0
Numéro CE : 232-550-4
Numéro d'enregistrement REACH : Exempté d'enregistrement (importé/fabriqué à moins d'1 tonne/an)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Matière première pour la fabrication des parfums et/ou des arômes.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Prodasynt
Adresse : 4 Av. Joseph Honoré Isnard
06130 GRASSE – FRANCE
Téléphone : (00 33) 4 93 09 00 11
Fax : (00 33) 4 22 13 07 38
E-mail : info@prodasynt.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

(00 33) 4 93 09 00 11 (8 :30 - 17 :30)
Services d'information d'urgence nationaux :
FR : (+33) 1 45 42 59 59 (24h/7)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Toxicité aiguë - Catégorie 4 (orale) - H302
Irritation cutanée - Catégorie 2 - H315
Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - H318
Sensibilisation cutanée - Catégorie 1A - H317
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées - Catégorie 1 - H372
Dangers pour le milieu aquatique - danger aigu (à court terme) - Catégorie 1 - H400
Dangers pour le milieu aquatique - danger chronique (à long-terme) - Catégorie 2 - H411

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement :

Danger

Mentions de danger :

H302 – Nocif en cas d'ingestion.
H315 – Provoque une irritation cutanée.
H317 – Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 – Provoque des lésions oculaires graves.
H372 – Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410 – Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P260 – Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352+P333+P313 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P305+P351+P338+P310 – EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE

Information supplémentaire de dangerosité :

Contient du/de la BENZYL CINNAMATE, CINNAMIC ALDEHYDE, CINNAMIC ALCOHOL, EUGENOL, METHYL CINNAMATE. Peut produire une réaction allergique.

PRODASYNTH SAS

Capital : 1.100.000 Euros · R.C.S. : GRASSE B 349 236 372 00026 TVA FR 03 349 236 372 APE 2053 Z
PI DES BOIS DE GRASSE 4 AV. JOSEPH HONORÉ ISNARD · 06130 GRASSE · FRANCE · Tel : +33 0493090011 · Fax : +33 0422130738 · e-mail : info@prodasynt.com

RESINOIDE TOLU

Date de révision : 07-03-2023
Version : 4.0/CLP/FR

Date d'impression : 01-05-2024
Page : 2 / 6

2.3. Autres dangers

Produit ne contenant aucun composant répondant aux critères PBT ou vPvB conformément au règlement (CE) 1907/2006 XIII.
Produit ne contenant aucun composant identifié comme ayant des propriétés de perturbateur endocrinien selon le Règlement (UE) 2017/2100.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom chimique : TOLU RESINOID
Numéro CAS : 9000-64-0
Numéro EC : 232-550-4

Composants dangereux :

Nom chimique :	% (w/w)	N° CAS : N° CE : Index No.	Classification Règlement (EC) 1272/2008	Specific Concentration Limit, M-factor, ATE, SVHC
CINNAMIC ACID	≥25; <50	621-82-9 210-708-3	Eye Irrit. 2 - H319 STOT RE 2 - H373	ATE (oral) : 3570 mg/kg
BENZOIC ACID	≥25; <50	65-85-0 200-618-2	Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 STOT RE 1 - H372	ATE (oral) : 2565 mg/kg
BENZYL BENZOATE	≥25; <50	120-51-4 204-402-9 607-085-00-9(ATP 31)	Acute Tox. 4 (oral) - H302 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 2 - H411	ATE (oral) : 1160 mg/kg
BENZYL CINNAMATE	≥1; <10	103-41-3 203-109-3	Skin Sens. 1B - H317 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 2 - H411	ATE (oral) : 3280 mg/kg
CINNAMIC ALDEHYDE	≥1; <10	104-55-2 203-213-9	Acute Tox. 4 (dermal) - H312 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1A - H317 Aquatic Chronic 3 - H412	ATE (oral) : 2500 mg/kg, ATE (dermal) : 1100 mg/kg
METHYL CINNAMATE	≥1; <10	103-26-4 203-093-8	Skin Sens. 1B - H317	ATE (oral) : 2610 mg/kg
BENZYL ALCOHOL	≥1; <10	100-51-6 202-859-9 603-057-00-5(ATP 19)	Acute Tox. 4 (oral) - H302 Acute Tox. 4 (inhalation) - H332 Eye Irrit. 2 - H319	ATE (oral) : 1620 mg/kg, ATE (dermal) : 2500 mg/kg, ATE (inh, vapour) : 11 mg/L
VANILLIN	≥1; <10	121-33-5 204-465-2	Eye Irrit. 2 - H319	ATE (oral) : 3300 mg/kg, ATE (dermal) : 2600 mg/kg
ETHANOL	≥1; <10	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5(ATP 19)	Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319	
METHYL BENZOATE	≥1; <10	93-58-3 202-259-7	Acute Tox. 4 (oral) - H302	ATE (oral) : 1300 mg/kg
EUGENOL	≥0.1; <1	97-53-0 202-589-1	Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1B - H317	ATE (oral) : 2500 mg/kg
CINNAMIC ALCOHOL	≥0.1; <1	104-54-1 203-212-3	Acute Tox. 4 (oral) - H302 Skin Sens. 1B - H317	ATE (oral) : 2000 mg/kg

Prendre connaissance du texte dans son intégralité des indications de danger dans la section 16.

3.2. Mélanges

Non applicable.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Ingestion : se rincer la bouche avec de l'eau
se rendre immédiatement chez le médecin et montrer l'étiquette ou l'emballage
Rester au repos. Ne pas provoquer les vomissements.

Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, les rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 15mn et demander une assistance médicale

Inhalation : Accompagner la personne affectée à l'air libre et la maintenir en état de repos
Consulter immédiatement un médecin

PRODASYNTH SAS

Capital : 1.100.000 Euros · R.C.S. : GRASSE B 349 236 372 00026 TVA FR 03 349 236 372 APE 2053 Z
PI DES BOIS DE GRASSE 4 AV. JOSEPH HONORÉ ISNARD · 06130 GRASSE · FRANCE · Tel: +33 0493090011 · Fax: +33 0422130738 · e-mail: info@prodasynt.com

RESINOIDE TOLU

Date de révision : 07-03-2023
Version : 4.0/CLP/FR

Date d'impression : 01-05-2024
Page : 3 / 6

Contact avec la peau : Enlever les vêtements imprégnés
Nettoyez les zones affectées de la peau avec de l'eau et du savon
Demander une assistance médicale si les symptômes persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Recommandé : mousse, dioxyde de carbone, extincteurs de poudre sèche, eau pulvérisée
Ne pas utiliser : jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits dangereux de la combustion : il émet des gaz toxiques en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Les températures élevées peuvent causer de fortes pressions à l'intérieur des emballages fermés.
Éviter l'inhalation de fumées et vapeurs générées
Interdire que les déversements d'extinction d'incendie rejoignent les égouts ou cours d'eau
Utiliser l'appareil respiratoire autonome et la combinaison de protection

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer les alentours. Fournir une ventilation adéquate. Ne pas laisser entrer le personnel sans protection
Ne pas respirer la vapeur/aérosol. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Indications relatives à la protection du personnel : voir section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que les écoulements atteignent les égouts municipaux et conduits d'eau courante.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer et absorber l'excédent avec du matériel inerte, inorganique et non inflammable, comme du sable ou de la terre et le transférer à un conteneur afin de procéder à son élimination selon les normes locales.
Nettoyez la surface avec précaution afin d'éliminer la pollution résiduelle.
Éviter les flammes et autres sources inflammables (par exemple, la lumière de l'indicateur du chauffe-eau).
Aérer la zone locale et nettoyer une fois enlevé entièrement.

6.4. Référence à d'autres sections

Les informations se référant aux contrôles d'exposition, protection personnelle et considérations pour l'éradication se trouvent aux sections 8 et 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manipuler ou entreposer de matériel près d'aliments ou de boissons. Interdiction de fumer.
Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des vêtements et des lunettes de protection.
Respecter les normes de sécurité et d'hygiène au travail.
A conserver uniquement dans l'emballage d'origine ou dans un emballage alternatif fabriqué avec un matériel compatible.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans des récipients hermétiques, de préférences plats, dans un lieu frais, sec et aéré, à l'écart de la lumière directe du soleil.
Entreposer le matériel loin de possibles sources inflammables (par exemple, les surfaces chaudes, étincelles, flammes et décharges électriques).
A conserver loin de substances incompatibles (voir section 10).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

PRODASYNTH SAS

Capital : 1.100.000 Euros · R.C.S.: GRASSE B 349 236 372 00026 TVA FR 03 349 236 372 APE 2053 Z
PI DES BOIS DE GRASSE 4 AV. JOSEPH HONORÉ ISNARD · 06130 GRASSE · FRANCE · Tel: +33 0493090011 · Fax: +33 0422130738 · e-mail: info@prodasynt.com

RESINOIDE TOLU

Date de révision : 07-03-2023
Version : 4.0/CLP/FR

Date d'impression : 01-05-2024
Page : 4 / 6

Composants aux valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail :

Nom chimique :	N° CAS :	Norm.	8 hr.	15 min.		ppm	mg/m³
BENZOIC ACID	65-85-0	DE (Deutschland)	AGW	0.1	0.5	AGW	
BENZYL ALCOHOL	100-51-6	DE (Deutschland)	AGW	5	22	AGW	
ETHANOL	64-17-5	DE (Deutschland)	AGW	200	380	AGW	
		ES (España)	VLA-ED			VLA-EC	1 1.91
		FR (France)	VME	1000	1900	VLCT	5000 9500
		UK (United Kingdom)	Workplace exposure limit	1000	1920	Workplace exposure limit	
		OSHA	PEL-TWA	1000	1900	PEL-STEL	
		Cal OSHA	PEL-TWA	1000	1900	PEL-STEL	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :	Des mesures doivent être prises afin d'éviter des projections du produit sur l'ensemble du corps. Garantir une aération adéquate, en l'adaptant aux conditions d'usage. Utiliser un extracteur local si nécessaire.
Protection des yeux/visage :	L'utilisation de lunettes de sécurité est recommandée. Nettoyer les lunettes contaminées avant de les utiliser à nouveau.
Protection des mains :	L'usage de gants résistants aux produits chimiques est recommandé. Nettoyer les gants contaminés avant de les utiliser à nouveau.
Protection corporelle :	Sélectionner la protection corporelle en fonction de l'activité et de la possible exposition (par exemple tablier, bottes de protection, combinaison de protection résistante aux produits chimiques).
Protection respiratoire :	Dans un endroit mal aéré, l'utilisation d'un équipement respiratoire approprié peut être nécessaire.
Contrôles d'exposition environnementale :	Les émissions des équipements de ventilation ou des procédures de travail doivent être contrôlées afin de vérifier si la législation sur l'environnement est respectée. Dans certains cas, afin de réduire les émissions à un niveau acceptable, l'usage de filtres ou des modifications de l'équipement peuvent être nécessaires.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :	Solide
Couleur :	Conforme à la spécification
Odeur :	Conforme à la spécification
Point de fusion/point de congélation :	60 - 65
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C) :	Non déterminé
Inflammabilité :	Non déterminé
Limites inférieure et supérieure d'explosion :	Non déterminé
Point d'éclair :	93 °C
Température d'auto-inflammation :	Non déterminé
Température de décomposition :	Non déterminé
pH :	Non déterminé
Viscosité cinématique :	Non déterminé
Solubilité :	INSOLUBLE IN WATER/SOLUBLE IN ETHANOL
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) :	Non déterminé
Pression de vapeur :	Non déterminé
Densité et/ou densité relative :	/
Densité de vapeur relative :	Non déterminé
Caractéristiques des particules :	Non déterminé

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique :

Aucune information disponible

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité :

Aucune information disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse si les normes/indications d'entreposage et de manipulation sont prises en compte

PRODASYNTH SAS

Capital : 1.100.000 Euros · R.C.S. : GRASSE B 349 236 372 00026 TVA FR 03 349 236 372 APE 2053 Z
PI DES BOIS DE GRASSE 4 AV. JOSEPH HONORÉ ISNARD · 06130 GRASSE · FRANCE · Tel: +33 0493090011 · Fax: +33 0422130738 · e-mail: info@prodasynt.com

RESINOIDE TOLU

Date de révision : 07-03-2023
Version : 4.0/CLP/FR

Date d'impression : 01-05-2024
Page : 5 / 6

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si on prend en considération les normes/indications d'entreposage et de manipulation

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse si les normes/indications d'entreposage et de manipulation sont prises en compte

10.4. Conditions à éviter

Éviter toutes les sources inflammables : chaleur, étincelles, flamme nue.

10.5. Matières incompatibles

Éviter le contact avec les acides, bases fortes et agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Durant la combustion, du monoxyde de carbone et des composants organiques non identifiés peuvent se former.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë	Nocif en cas d'ingestion.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien :

Produit ne contenant aucun composant identifié comme ayant des propriétés de perturbateur endocrinien selon le Règlement (UE) 2017/2100.

11.2.2. Autres informations :

Aucune information disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation :

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Données expérimentales/calculées :

Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit ne contenant aucun composant répondant aux critères PBT ou vPvB conformément au règlement (CE) 1907/2006 XIII.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit ne contenant aucun composant identifié comme ayant des propriétés de perturbateur endocrinien selon le Règlement (UE) 2017/2100.

PRODASYNTH SAS

Capital : 1.100.000 Euros · R.C.S.: GRASSE B 349 236 372 00026 TVA FR 03 349 236 372 APE 2053 Z

PI DES BOIS DE GRASSE 4 AV. JOSEPH HONORÉ ISNARD · 06130 GRASSE · FRANCE · Tel: +33 0493090011 · Fax: +33 0422130738 · e-mail: info@prodasynt.com

RESINOIDE TOLU

Date de révision : 07-03-2023
Version : 4.0/CLP/FR

Date d'impression : 01-05-2024
Page : 6 / 6

12.7. Autres effets néfastes

Voir également les sections 6,7,13 et 15
Éviter la pollution du sol, des eaux souterraines et superficielles.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

A éliminer conformément aux dispositions locales et nationales en vigueur.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

	ADR/RID/ADN	IMDG	IATA-ICAO
14.1. Numéro ONU	UN3082	UN3082	UN3082
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (TOLU RESINOID)	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (TOLU RESINOID)	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (TOLU RESINOID)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Oui	Oui	Oui
Information supplémentaire			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune connue

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune information disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

SECTION 16 : Autres informations

Texte complet des indications de danger de la section 3 :

H225 – Liquide et vapeurs très inflammables.
H302 – Nocif en cas d'ingestion.
H312 – Nocif par contact cutané.
H315 – Provoque une irritation cutanée.
H317 – Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 – Provoque des lésions oculaires graves.
H319 – Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 – Nocif par inhalation.
H372 – Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373 – Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 – Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 – Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

L'information qui figure sur la fiche de sécurité est basée sur les connaissances disponibles au moment de son édition. Elle doit être considérée comme une description des conditions de sécurité requises du produit et ne garantit pas ses caractéristiques. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'adopter toutes les mesures nécessaires afin de respecter les normes et la législation locale.

PRODASYNTH SAS

Capital : 1.100.000 Euros · R.C.S.: GRASSE B 349 236 372 00026 TVA FR 03 349 236 372 APE 2053 Z
PI DES BOIS DE GRASSE 4 AV. JOSEPH HONORÉ ISNARD · 06130 GRASSE · FRANCE · Tel: +33 0493090011 · Fax: +33 0422130738 · e-mail: info@prodasynt.com